

---

Adresse de la société populaire de Craon (Vienne) qui témoigne de son indignation et rage en apprenant la nouvelle conspiration et invite la Convention à bien mériter de la patrie, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Craon (Vienne) qui témoigne de son indignation et rage en apprenant la nouvelle conspiration et invite la Convention à bien mériter de la patrie, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 315;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28289\\_t1\\_0315\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28289_t1_0315_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## CCV

[*La Sté popul. de Craön, à la Conv.; 20 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Tandis que vous vous occupez sans relâche à établir le règne de l'égalité sur des bases inébranlables, quand au midy et au nord des légions de héros cimentent au prix de leur sang la gloire de la République, quand, dans la Vendée, des armées victorieuses font triompher la cause de la liberté sur les débris du fanatisme expirant, il se trouve donc encore des âmes assez féroces pour oser attenter à la souveraineté nationale et à ses dignes mandataires, ce que n'ont encore pu depuis deux ans les efforts combinés des tyrans coalisés de l'Europe, a failli être l'ouvrage de la plus infernale conjuration; c'était sous le manteau hypocrite du patriotisme que ces monstres ourdissaient le plus affreux des complots; c'était dans l'ombre du mystère qu'ils aiguisaient les poignards qui devaient déchirer le sein de la patrie et de ses plus zélés défenseurs. Quel est le républicain qui ne frémisses d'indignation et de rage en apprenant cette nouvelle conspiration. Grands Dieux! c'était sur vous que devaient se porter les premiers coups! les Jacobins, tous les patriotes devaient être massacrés, et les départements inondés du plus pur sang des Français; tirons un voile épais sur cette scène d'horreur, pour venir vous féliciter de votre énergie, de votre courage et de votre infatigable activité. Encore une fois, dignes représentans, vous venez de sauver la patrie; peu s'en est fallu que la France libre fut replongée pour jamais sous le joug de la plus affreuse servitude, mais un génie tutélaire qui sans cesse veille sur sa conservation l'a garantie du plus noir des attentats.

Quelles actions de grâce ne vous devons nous pas de vos glorieux travaux, d'affermir la prospérité publique en faisant tomber toutes les têtes conspiratrices, purger le sol de la liberté de tous les traîtres qui le souillent et qui tenteraient de nouveau de porter une main sacrilège sur vous. Que les égoïstes et les modérés tremblent, leur criminelle insouciance pour la chose publique en est le premier assassin; que les fédéralistes, les royalistes et les intrigans à pantalons et bonnets rouges frémissent, qu'ils se convainquent enfin que les vrais français veulent être libres, qu'ils périront tous mille fois plutôt que de ramper sous la tyrannie des rois; nous venons de renouveler ce serment solennel, pas un de nous ne sera parjure. Continuez, sages législateurs, à bien mériter de la patrie, la confiance publique vous investit; de notre côté nous surveillerons les traîtres et les conspirateurs, fermes et inébranlables dans nos principes, nous saurons avec courage les démasquer et les livrer à la vengeance nationale; c'est par cette intelligence parfaite que nous

parviendrons à déjouer leurs trames criminelle; restez donc à votre poste dix ans même après la paix pour perpétuer la félicité publique, déjà nous vous y avons invités, nous réitérons encore aujourd'hui le même vœu en répétant mille fois: Vive la Montagne, vive la République une et indivisible.

DOUSSAULT (*présid.*), VALET (*secrét.*)  
[et 34 signatures illisibles].

## CCVI

[*La Sté popul. de Bourg, à la Conv.; 20 germ. II*] (1)

« Citoyen président,

Je t'adresse les sentiments bien prononcés de la société populaire de la commune de Bourg que je préside; les républicains qui la composent n'ont jamais dévié des principes. Dans toutes les circonstances ils se sont montrés les chauds amis de la liberté et de l'égalité. Cependant ils sont ignorés malgré les différentes adresses qu'ils ont faites à la Convention, ainsi que le conseil général de cette commune. Il y a peu de temps encore qu'elle a envoyé à la Convention la liste des dons qui ont été faits à la Société, et qui méritait, il semble, une place au Bulletin. Cette liste était accompagnée d'expressions les plus sincères et de félicitations sur la reprise de l'infâme Toulon. Pourquoi nos sentiments, notre amour pour la patrie, notre respect pour la représentation nationale, ne sont-ils pas connus dans toute la République. La Convention nationale est juste, elle ne peut laisser dans l'oubli de bons citoyens entièrement dévoués au salut de la patrie. S. et F.»

LAFOSSE (*présid.*).

[*Bourg, ... germ. II.*]

« Représentants du peuple français,

Nous sommes idolâtres de la liberté, nous préférons la mort à l'esclavage, nous ne connaissons et ne voulons connaître d'autre souveraineté que celle du peuple français. Jugez donc, Législateurs, de notre indignation en apprenant l'exécrable complot prêt à éclater et que vous venez de déjouer avec tant d'énergie. Eh quoi! il existait encore dans le sein de la France et même au milieu de vous d'audacieux conspirateurs qui avaient osé former le projet aussi abominable qu'extravagant de redonner des fers à une nation généreuse qui a tout sacrifié pour s'en délivrer! Quelle horreur!... Mais déjà les têtes coupables de plusieurs de ces scélérats sont tombées sous le fer vengeur qui atteindra tous les traîtres; déjà leurs infâmes complices tremblent et vont subir le même sort. Ah! que leur sang impur coule, qui jaillisse de toutes parts et fasse frémir tous ceux qui seraient tentés de les imiter; plus de pitié, plus d'indulgence, il y va du salut de la patrie. La

(1) C 303, pl. 1104, p. 32. Mayenne ou Vienne.

(1) C 303, pl. 1104, p. 33, 34. Bec-d'Ambès.